



garde alternée d'enfant après une séparation

Par **chrisasie**, le **25/09/2012** à **16:23**

Ma femme et moi allons nous séparer.

Nous envisageons une garde alternée. J'aurai donc nos deux filles une semaine sur deux.

Mais, comme je termine mon travail très tôt et qu'elle termine son travail tard, elle m'a demandé même sur sa semaine d'aller les chercher à l'école et de les garder jusqu'à 20 heures en moyenne et de leur donner le repas du soir. Je ne suis pas contre, mais puis-je dans ce cas demander quelque chose pour les frais de repas? Peut-elle demander une pension alimentaire malgré tout?

Elle gagne 2 fois plus que moi, elle a presque 5000 euros par mois et moi 2400. Doit-on alors partager les frais à 50/50? Ou au contraire doit-elle payer les frais en proportion de ses revenus par rapport aux miens?